

Le 21 décembre 2016, le Président de la République promulguait une loi visant à combattre la cybercriminalité au Cameroun. Et depuis lors, les juges peuvent désormais tabler sur des délits liés aux TICs. Un outil juridique permettant de faire face aux nombreuses dérives enregistrées avec l'essor de l'Internet et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sur notre territoire.

Un à deux ans d'emprisonnement et une amende d'un à cinq millions de Fcfa pour quiconque porte atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui par la manipulation sans le consentement de leur auteur, des données électroniques ayant un caractère privé ou confidentiel. Concernant les cartes bancaires, leur falsification, leur contrefaçon pour usage détournée pourrait valoir deux à dix ans d'emprisonnement et une amende pouvant aller jusqu'à 50 millions de Fcfa. Cette loi couvre également le domaine de la pornographie sur mineure avec cinq à dix ans de prison et une amende variante entre cinq et dix millions de Fcfa d'amende pour tout acte de pornographie en ligne impliquant des enfants.

Une législation suffisamment contraignante pour des délinquants sans scrupules, auteurs d'actes considérablement graves et de crimes odieux, à partir de leurs écrans de téléphones ou d'ordinateurs. En juillet 2016, dans le souci de compléter ces dispositions juridiques, le gouvernement consacrera officiellement deux laboratoires spéciaux aux questions de cybersécurité. Ils sont tous logés à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), avec un personnel considérablement outillé dans le domaine. Grâce à ces structures, l'on pourra désormais contrer des attaques et même traquer efficacement les filous du Net, avec à la clé des interpellations physiques.

Rappelons que plusieurs plateformes aussi bien gouvernementales que privées ont fait l'objet de vagues de cyber attaques, avec plusieurs données précieuses passées entre de mauvaises mains. Des données qui, très souvent mal utilisées, deviennent des outils de chantage, ou encore de campagnes propagandistes haineuses, contre des institutions ou des personnes. Aujourd'hui, plusieurs écoles de formation postsecondaires ont ouvert des filières d'approfondissement sur le domaine, préparant de futurs spécialistes acquis au bien-être du grand village planétaire, à partir du Cameroun.

Cameroun-report.com avec 237actu.com
